



Union Départementale CGT du Lot

Bourse du travail - Place Rousseau - 46000 Cahors

☎ 05 65 35 08 56 Mail : ud46@cgt.fr

Cahors, le 30 septembre 2020

Communiqué de presse

Le gouvernement répondant aux exigences du MEDEF a mis en place un arsenal efficace (loi travail, loi El Khomri, ordonnances « covid ») pour détruire massivement les emplois, les droits des salariés et leurs conquises sociales, au profit des politiques patronales mortifères.

Avec la retraite par points et la casse de l'assurance chômage notamment, ils s'acharnent à vouloir maintenir un vieux monde rétrograde pour satisfaire les intérêts du capital au détriment de l'intérêt des salariés, retraités et privés d'emplois.

Dans la continuité du 17 septembre, journée nationale de luttes, pour dénoncer le chantage à l'emploi, l'allongement du temps de travail, la baisse des salaires, « les accords de performance collective » et l'activité réduite pour le maintien en emploi (ARME), la mobilisation doit se poursuivre.

Dans le transport sanitaire, les salariés « premiers de corvée » durant le confinement, n'ont bénéficié d'aucune faveur en reconnaissance de leur efforts. Pire, ils subissent souvent les pratiques patronales d'un autre âge, comme notamment les salariés de la société AMBU LOT à Cahors.

Le gérant de la société AMBU LOT est aussi Président du Conseil départemental de l'URSSAF, ce n'est pas une garantie du bon respect du code du travail.

L'employeur avait jusqu'au 31/12/2019 pour organiser les élections au CSE, désormais unique instance représentative du personnel, imposée par ordonnance du 22 décembre 2017, dite « Ordonnance Macron ».

En janvier 2020, à la demande de salariés, syndiqués CGT, un protocole a été établi pour la mise en place de ces élections obligatoires, mais la covid a interrompu ce processus. A l'issue du confinement, les salariés ont renouvelé leur demande, essuyant un refus de la part de l'employeur, qui de ce fait est hors la loi jusqu'à ce jour.

Pire, cet employeur peu scrupuleux a profité de la crise sanitaire pour mettre au chômage partiel, puis licencier pour motif économique l'employé le plus âgé (à 2 ans de la retraite), celui justement qui avait demandé la tenue des élections du CSE.

Malgré un accord cadre de 2016, qui donne des droits aux salariés du transport sanitaire, les employés d'AMBULOT dénoncent l'absence des repos compensateurs le montant des paniers repas est aléatoire, les temps de coupure qui ne sont pas respectés ainsi que les temps de pause... ce sont malheureusement des pratiques courantes dans tout le transport sanitaire. De fait, le personnel est corvéable à souhait, et déplore qu'il n'est pas rare à AMBULOT que la journée de travail soit annulée juste 1h avant la prise de poste, bienvenue la précarité ! Il arrive également que les employés soient utilisés à des tâches n'ayant aucun rapport avec leur contrat : ménage, entretien et peinture des locaux, voire même livraison de carrelage dans la famille de l'employeur. Enfin, le moindre choc, un rétroviseur cassé, chez AMBULOT, c'est à l'ambulancier de payer !

Le fait du prince est de rigueur à AMBULOT ainsi, en fin d'année, lors de la distribution des chèques cadeaux, le montant est établi selon le bon vouloir de l'employeur, pouvant varier du simple au quadruple, pratique discriminatoire illégale.

Alors que les fraudes au chômage partiel fleurissent malgré le faible nombre de contrôles, alors que la cour des comptes annonce être dans l'incapacité de chiffrer la fraude aux prestations sociales, les salariés des entreprises de transport sanitaire, sont confrontés quotidiennement sous l'injonction de leur employeur au non respect des règles du transport sanitaires qui entraîne une forme de pillage organisé de la sécurité sociale.

Comme nombre de professionnels du la santé et du médico-social, ils font partis des oubliés du Ségur de la Santé. Par contre, le gouvernement et le patronat, complices du « cass » de notre sécu, continue de s'acharner à réduire nos droits (retraite, chômage, santé ...), sous prétexte d'un déficit qu'ils créent.

Par la mobilisation, faisons cesser ce hold-up en donnant de véritables moyens de contrôle. Envoyons un message à Castex et au Medef pour imposer le respect des règles dans le transport sanitaire et du droit du travail, la reconnaissance financière des salariés du secteur avec des augmentations de salaire et le départ à la retraite à taux plein dès 60 ans. La CGT revendique que le transport sanitaire ne soit plus sous tutelle du ministère du transport mais sous celui de la santé.

En cette journée d'action du 15 octobre, la CGT appelle les salariés du secteur à rejoindre la CGT et à s'organiser pour revendiquer et gagner de nouveaux droits.